

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE

DIRECTION GENERALE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

RURAL ELECTRIFICATION AGENCY

HEAD OFFICE

DECISION N° 2026/AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU 20 OCT 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSEE APRES AUTORISATION DE GRE
A GRE N°05396-26/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DGMAG/CE2-CE8/MK DU 26/08/2026 ET
SUIVANT L'AVIS DE CONSULTATION N°014/DC/AER/CIPM/2026 DU 11/07/2026 POUR
LA FOURNITURE DES UNITES DE REFROIDISSEMENT DES CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAIQUES.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E. R,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;

Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;

Vu l'Avis du dossier de consultation N°014/DC/AER/CIPM/2026 du 11/07/2026 pour la fourniture des unités de refroidissement des centrales solaires photovoltaïques

Vu la proposition attribution et le PV N°___ de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du _____

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise NEOLITH SARL, TEL : 652 37 12 17, est attributaire de la lettre commande relative au dossier de consultation N°014/DC/AER/CIPM/2026 du 11 juillet 2026, pour la fourniture des unités de refroidissement des centrales solaires photovoltaïques, pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants :

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	TRAVAUX	DELA	MONTANT TTC (FCFA)
NEOLITH SARL, TEL : 652 37 12 17	FOURNITURE DES UNITES DE REFROIDISSEMENT DES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES	02 MOIS	14 965 875

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER

Yaoundé, le 20 OCT 2026



Moussa Ousmanou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE

DIRECTION GENERALE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

RURAL ELECTRIFICATION AGENCY

HEAD OFFICE

COMMUNIQUE N° ¹⁶ /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026 DU ²⁰ OCT 2026 PORTANT
PUBLICATION DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE CONSULTATION
N°014/DC/AER/CIPM/2026 DU 11/07/2026, POUR LA FOURNITURE DES UNITES
DE REFROIDISSEMENT DES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES.

FINANCEMENT : BUDGET A.E.R - EXERCICE 2026.

Le Directeur Général de l'Agence de l'Electrification Rurale du Cameroun (AER) porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que l'entreprise **NEOLITH SARL TEL : 652 37 12 17** a été déclarée attributaire de la lettre commande relative à ladite Consultation pour un montant (TTC en FCFA) et un délai d'exécution suivants ;

ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	TRAVAUX	DELAI	MONTANT TTC (FCFA)
NEOLITH SARL TEL : 652 37 12 17	FOURNITURE DES UNITES DE REFROIDISSEMENT DES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES	02 MOIS	14 965 875

L'entreprise retenue est par conséquent, invitée à bien vouloir prendre
attache avec le Service des Marchés de l'AER pour la suite de la procédure,

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer
leur caution de soumission dès publication du présent communiqué.

Yaoundé

20 OCT 2026

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP

Le Directeur Général,



Moussa Ousmanou